

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 18 janvier 2017 fixant, au titre de l'année 2017, le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement de bibliothécaires

NOR : MENH1701677A

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 18 janvier 2017, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2017, aux concours externe et interne pour le recrutement de bibliothécaires est fixé à 30.

Ces postes sont répartis de la manière suivante :

- Concours externe : 16 postes ;
- Concours interne : 14 postes.

Ces postes sont à pourvoir dans les bibliothèques et établissements relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche et dans les bibliothèques relevant du ministre chargé de culture et de la communication.

En outre, 4 postes sont à pourvoir à la ville de Paris au concours externe.